



# FACE AUX DÉFIS ÉCOLOGIQUES

des initiatives locales  
et des actions de long terme

## VERS UNE SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE POUR UNE INFORMATION ENCORE PLUS EFFICACE ?

INTRODUCTION p. 345

DE NOUVEAUX VECTEURS D'INFORMATIONS p. 347

DES TRAVAUX EXPLORATOIRES POUR AMÉLIORER  
LA CONNAISSANCE DES MÉCANISMES EN JEU p. 353

DES APPROCHES ÉCONOMIQUES  
COMPLÉMENTAIRES POUR MIEUX APPRÉHENDER  
LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES p. 361



# De nouveaux vecteurs d'informations

## Une information environnementale qui s'étoffe et se structure

**F**avoriser l'accès à l'information en proposant un point d'entrée unique, centralisé, organisé et personnalisé aux sources d'informations est apparu comme étant une nécessité. Ainsi, dans le contexte du Grenelle de l'environnement et en application du 1<sup>er</sup> pilier de la Convention d'Aarhus « L'accès à l'information sur l'environnement », le portail internet national de l'information publique environnementale [www.toutsurlenvironnement.fr](http://www.toutsurlenvironnement.fr)<sup>13</sup> a été mis en ligne en juillet 2009. Il a pour objectif d'offrir à tous les publics : citoyens, acteurs du débat public, entreprises, enseignants, chercheurs, médias, etc. un accès à l'ensemble des informations produites par les acteurs publics français en matière d'environnement disponibles gratuitement sur les sites et portails publics existants. Il rassemble au 1<sup>er</sup> mars 2014 plus de 85 000 ressources référencées par près de 185 adhérents : services de l'État (ministères, services déconcentrés, établissements publics), collectivités territoriales (régions, départements, communes, établissements publics de coopération intercommunale), organismes chargés d'une mission de service public en rapport avec l'environnement (associations, Groupements d'Intérêt Public, etc.) et permet à chacun de trouver des informations nationales et territorialisées correspondant à ses préoccupations, et adaptées à son niveau de connaissance. Ces informations concernent l'état de l'environnement, les pressions qu'il subit, les actions qui visent à le protéger, ou encore les impacts sur la santé, ainsi que la réglementation en vigueur. En moyenne, le portail enregistre une fréquentation mensuelle de 13 000 visites.



### • Les nouvelles technologies, des facilitateurs de la diffusion de l'information environnementale

Le taux d'équipement des Français en termes d'équipements numériques (ordinateurs, tablettes, smartphones) est en constante augmentation (voir chap. « Dynamiques socio-économiques », p. 24). La voie dématérialisée constitue donc un nouvel axe de diffusion de l'information environnementale. Depuis les années 2000, les autorités institutionnelles, en mettant de plus en plus d'informations environnementales sur internet, s'inscrivent dans cette dynamique. Elles les relaient également via les réseaux et médias sociaux et des applications numériques dédiées.

Ces démarches s'inscrivent dans l'évolution technologique de ces dernières années dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) : nombre croissant de sites et de plates-formes collaboratives de diffusion, publication

et partage d'informations (Facebook, Twitter, Viadeo, Wikipédia, etc.), territoires d'expression et d'interaction en perpétuelle évolution. Les institutions et les entreprises s'approprient peu à peu ces nouveaux outils de communication pour valoriser leurs informations environnementales et interagir avec les internautes.

De nombreux organismes publics disposent d'un **compte Facebook** (Medde, agences de l'Eau, ASN, Ifremer, collectivités territoriales, etc.), et/ou d'un **compte Twitter** (Medde, portail [toutsurlenvironnement.fr](http://toutsurlenvironnement.fr), Ademe, Andra, agences de l'Eau, Anses, Aasqa, ASN, Cedre, Ifremer, IRSN, Onema, collectivités territoriales, etc.).

En 2013, avec la diversification des usages et l'émergence de nouveaux services, progressivement utilisés par les organismes pour développer leur communication et diffusion de leurs informations, de nombreuses applications mobiles en lien avec les problématiques environnementales ont été créées :

- Éco-citoyens (Ademe) ;
- Clés de forêts (Medde, ONF) ;
- Triez facile ! ; Réductor, stop aux déchets ! (Ademe)
- Prim.net : ma commune face aux risques (Medde)
- i-pollen (RNSA)
- qualité des rivières (agence de l'Eau)
- i-InfoTerre (BRGM) : accès cartographique et géolocalisé aux principales données géoscientifiques du sol et du sous-sol français
- InfoNappe (BRGM) : accès aux données sur les eaux souterraines ;
- InfoGéol (BRGM) : accès aux données géologiques en France.

### • L'ouverture progressive des données environnementales au public

La directive européenne 2003/98/CE du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public transposée en droit français le 6 juin 2005 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques vise à faciliter la réutilisation des données et l'ouverture des données environnementales. Cette démarche a concrètement été mise en place en France en 2011 avec l'ouverture du portail internet **data.gouv.fr**<sup>14</sup> par la mission Etalab, service du Premier ministre chargé de l'ouverture des données publiques, qui promeut la gratuité de leur diffusion.

Les données publiques référencées sont un sous-ensemble de celles produites ou collectées dans le cadre d'une mission de service public : subventions, dépenses, aménagement du territoire, rénovation de logements, mesures de qualité de l'air, rejets de polluants dans l'air par les installations industrielles, etc. En effet, les données à caractère personnel (données fiscales ou patrimoniales, données médicales, etc.) et celles dont la publication contrevient à la loi (secret médical, secret de la défense nationale, secret statistique, secret des affaires, etc.) sont bien évidemment absentes de la plate-forme data.gouv.fr.

<sup>13</sup> Portail national de l'information publique environnementale : <http://www.toutsurlenvironnement.fr/>

<sup>14</sup> <http://www.data.gouv.fr/>

## ZOOM SUR...

## Étalab

La politique du gouvernement en matière d'ouverture et de partage des données publiques (« *Open data* ») est pilotée, sous l'autorité du Premier ministre, par la mission Etalab qui coordonne l'action des services de l'État et de ses établissements publics pour faciliter la réutilisation la plus large possible de leurs informations publiques. Cette mission administre le portail internet unique interministériel « [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr) » destiné à rassembler et à mettre à disposition librement l'ensemble des informations publiques de l'État, de ses établissements publics et, si elles le souhaitent, des collectivités territoriales et des personnes de droit public ou de droit privé chargées d'une mission de service public.

La mission poursuit la mise à disposition gratuite des données publiques, conformément au principe général de réutilisation libre, facile et gratuite, fixé par les circulaires du Premier ministre du 26 mai 2011 et du 13 septembre 2013 relatives à l'ouverture des données publiques, en mettant l'accent sur les données à fort impact sociétal (santé, éducation, etc.) et/ou à fort potentiel d'innovation économique et sociale.

Etalab collabore étroitement avec les services chargés de la modernisation de l'action publique, notamment ceux responsables de l'innovation au service des usagers et de la transformation numérique de l'État.

## Les actions en faveur de la transparence et de l'ouverture des données publiques

Etalab, depuis sa création, a permis le référencement ou la mise en ligne sur le portail [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr) de 14 000 informations publiques gratuites et réutilisables. En rendant, par exemple, accessibles les dépenses du budget de l'État à partir d'un seul fichier brut dans un format réutilisable ou la liste des biens immobiliers propriété de l'État, ce portail contribue à rendre des comptes aux citoyens sur le fonctionnement de l'État et de ses administrations en permettant une plus grande transparence de leur fonctionnement.

Lorsqu'une série de données continue, temporelle et géographique est publiée, des usages inédits et créateurs de valeur sont possibles. Enrichir ou compléter des données publiques contribue à améliorer leur qualité et à éviter qu'elles n'apparaissent partielles, fragmentées ou difficilement exploitables. [Data.gouv.fr](http://Data.gouv.fr) poursuit également l'ambition d'être un outil à la disposition des citoyens pour leur permettre de produire, d'enrichir ou de compléter ces données ou de partager des données d'intérêt public, qu'il s'agisse par exemple de l'inventaire d'une bibliothèque communale, de l'état de la voirie, de la composition nutritionnelle de produits alimentaires ou du bilan environnemental d'une entreprise. Le projet **OpenStreetMap**<sup>15</sup> peut être une illustration des résultats possibles. Qu'ils s'agissent d'interprétations (graphique, carte, animation, article de blog, etc.) ou d'applications (site Web, logiciel professionnel, etc.), les réutilisations sont référencées par le public sur les séries de données qu'elles exploitent et qu'elles viennent enrichir.

Le portail [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr) permet ainsi aux services publics de publier des données publiques et à la société civile de les enrichir, modifier, interpréter en vue de coproduire des informations d'intérêt général.

En juin 2014, le portail [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr) contient près de 14 000 jeux de données, dont 435 concernant le développement durable, le logement et l'énergie.

## La directive Inspire

La directive européenne 2007/2/CE du 14 mars 2007, dite directive Inspire (Infrastructure for Spatial Information in the European Community)<sup>16</sup> a été élaborée par la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne. Elle vise à établir dans l'Union européenne une infrastructure d'information géographique pour assurer l'interopérabilité entre bases de données et faciliter la diffusion, la disponibilité, l'utilisation

et la réutilisation de l'information géographique<sup>17</sup> en Europe dans le domaine de l'environnement. Cette directive s'adresse aux autorités publiques (l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, les établissements publics ainsi que « *toute personne physique ou morale fournissant des services publics en rapport avec l'environnement* »). Elle s'applique aux données géographiques détenues par les autorités publiques, dès lors que ces données sont sous forme électronique et qu'elles concernent l'un des 34 thèmes figurant dans les trois annexes de la directive. La directive impose aux autorités publiques :

- **déclarer l'existence de leurs données publiques environnementales géographiques** en publiant les métadonnées **dans un catalogue** pour faciliter la recherche de l'information ;
- **publier sur internet ces données environnementales géographiques** afin de les rendre **accessibles au public** par visualisation et **réutilisables**, par téléchargement pour les personnes et par service web pour les applications.

Dans la continuité de la convention d'Aarhus, la directive Inspire offre un objectif concret **facilitant la réalisation d'études, et donc la conception, le suivi et l'évaluation des politiques environnementales, et favorisant la prise de décision dans un cadre participatif**, avec un bon niveau d'information de tous les acteurs, y compris le grand public. Ainsi les dispositions techniques de cette directive concourent à réaliser cet objectif politique : améliorer le fonctionnement de la démocratie par une transparence sur les informations environnementales, accessibles à tous et réutilisables.

<sup>17</sup> Une donnée géographique est une donnée contenant une référence à un lieu, qu'il s'agisse d'un point précis du territoire, d'une infrastructure linéaire telle qu'une route ou encore d'un périmètre donné : aire protégée, zone d'emplois, ville, etc. On peut distinguer trois catégories de données géographiques : les référentiels géographiques (plans ou cartes, photographies aériennes ou satellitaires ; ils servent surtout de fond de plan pour la visualisation des autres données) ; les objets géographiques (bâtiments, routes, zones urbanisées, forêts, parcelles, limites de communes, etc.) ; les données proprement dites (par exemple la largeur ou le trafic d'une route, le nombre de logements, d'habitants ou d'emplois dans une zone, la population d'une commune, etc.).

<sup>15</sup> <https://openstreetmap.fr/>

<sup>16</sup> Site de la directive Inspire : <http://inspire.ec.europa.eu/>

À cet égard, la directive Inspire vise à faciliter et accélérer la réponse des autorités publiques à la demande des citoyens et des entreprises de disposer sur Internet d'informations géographiques : cadastre et PLU de leur commune, informations multimodales sur les services de transport (horaires, correspondances), informations environnementales (risques naturels et technologiques, zones protégées), etc. Cette demande résulte du développement récent de l'utilisation de l'information géographique par des services en ligne, commerciaux, culturels ou administratifs, permettant d'obtenir des renseignements, d'effectuer des achats, de réaliser une télé-procédure, etc.

Le Géoportail<sup>18</sup> et le Géocatalogue<sup>19</sup> constituent des réponses françaises aux dispositions de la directive Inspire.

Par ailleurs, en juin 2014, 23 régions disposent d'une plateforme État/Région d'information géographique opérationnelle.

## L'éducation à l'environnement et au développement durable

Les politiques de préservation et de gestion de l'environnement se sont accompagnées, dès leur origine en France, d'actions éducatives telles que les sorties ou classes vertes des publics scolaires.

La prise en compte des enjeux environnementaux dans une perspective élargie de développement durable, amorcée par le Sommet de la Terre de Rio en 1992, et confirmée au fur et à mesure de la tenue des diverses conférences onusiennes qui lui ont succédé, a influé sur l'évolution des politiques menées dans ce domaine et du champ éducatif transversal les accompagnant. Cela s'est notamment traduit par la diversification des thématiques traitées par les actions éducatives. Eau, mobilité, consommation, alimentation, énergie, climat, déchets, risques, biodiversité, etc. sont ainsi devenues autant de portes d'entrées thématiques pour aborder ces enjeux de manière systémique, donnant lieu à l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD).

### • L'EEDD et la formation

La sensibilisation, l'information et la formation constituent désormais des leviers d'accompagnement jugés indissociables des politiques publiques visant à permettre la transition écologique vers un développement durable. Des inflexions sont ainsi engagées dans les secteurs de l'éducation et de la formation instituées (école, enseignement supérieur).

La loi du 8 juillet 2013 relative à la refondation de l'école de la République inscrit la mission d'EEDD dans le Code de l'éducation. Dans le domaine de l'environnement, les programmes scolaires ainsi que le socle commun de connaissances, de compétences et de culture pour l'école élémentaire et le collège y sont questionnés puis infléchis si nécessaire de manière transversale et interdisciplinaire. Les programmes revisités pour l'école élémentaire entreront en vigueur à la rentrée scolaire 2015.

Au-delà, des adaptations sur les connaissances et compétences sont menées dans les formations initiales technologiques et professionnelles afin de répondre à l'évolution des métiers

### ZOOM SUR...

#### Les classes d'eau

L'agence de l'Eau Seine-Normandie propose un module éducatif pour aider à responsabiliser à la protection de l'eau. Créé en 1987, le module éducatif appelé « Classe d'eau » s'adapte à tous les publics, petits et grands, professionnels ou néophytes, regroupés par activité ou par territoire. En milieu scolaire, il concerne tous les niveaux, de la maternelle à l'université. La classe d'eau permet d'acquérir les informations de base sur la façon dont l'eau est gérée, qui fait quoi dans ce domaine et ainsi de mieux mobiliser notamment sur l'enjeu de préservation du bon état de l'eau douce. Par année, 1 300 classes d'eau sont organisées sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie. De l'année 1987 (date de création du dispositif) à 2007, plus de 12 870 classes d'eau ont ainsi été organisées sur ce bassin, concernant plus de 300 000 participants issus majoritairement du secteur scolaire et de l'enseignement professionnel et agricole.

Source : [http://www.eau-seine-normandie.fr/fileadmin/mediatheque/Enseignant/Classes\\_Eau/Images/BrochureCE2013.pdf](http://www.eau-seine-normandie.fr/fileadmin/mediatheque/Enseignant/Classes_Eau/Images/BrochureCE2013.pdf)

auxquels elles donnent accès, dans le contexte de la transition écologique de la société. Ces évolutions s'accompagnent d'offres de formations spécifiques pour les enseignants et les chefs d'établissements dans le cadre des Plans académiques de formation. Pour leur part, les futurs enseignants suivent des modules de formation autour des questions environnementales dans le cadre de leur formation initiale au sein des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation. Chaque académie dispose d'un coordinateur auprès du Recteur qui anime la politique académique de l'éducation au développement durable et, en particulier, organise le processus de labellisation « Établissement en démarche de développement durable » (E3D). Le **label E3D**<sup>20</sup> reconnaît les projets des établissements scolaires qui coordonnent les actions pédagogiques et d'éducation à la gestion de l'environnement et mettent ainsi en œuvre des démarches éducatives globales et transversales de développement durable.

Dans les formations professionnelles de l'enseignement agricole (voir chap. « *Vers un rapprochement des activités économiques et de l'environnement ?* », p. 316), un processus d'intégration du développement durable à la vie des établissements et à l'action pédagogique est déployé, que cela soit par la mise en œuvre d'agendas 21 ou par l'existence d'outils collaboratifs favorisant la mutualisation des expériences et ressources entre les différents acteurs.

Les établissements d'enseignement supérieur et la communauté universitaire proposent également de plus en plus de formations dans le domaine de l'environnement et du développement durable (voir chap. « *Formations environnementales* », p. 314).

<sup>18</sup> <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>

<sup>19</sup> <http://www.geocatalogue.fr/>

<sup>20</sup> Label E3D : [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=73193](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73193)

## • L'EEDD tout au long de la vie

Au-delà des inflexions engagées dans le système éducatif formel, la mise en œuvre de l'EEDD s'accompagne également d'une diversification des publics concernés et impliqués et d'une évolution des approches pédagogiques en phase avec les nouveaux modes d'information et de communication (réseaux sociaux, initiatives locales en faveur du cadre de vie et de la solidarité, etc.). Ces démarches d'EEDD ont toutes comme finalité commune de rendre possible et d'accompagner le changement des modes de vie et d'organisation de la société.

### ZOOM SUR...

#### Les sciences participatives

Les sciences participatives, parfois aussi appelées « sciences citoyennes » sont des programmes de recherche qui ont la particularité d'associer des chercheurs (qui définissent les protocoles et analysent les résultats) et le grand public qui, sur la base du volontariat, collecte des données de terrain pour servir la démarche scientifique (*voir chap. « Biodiversité », p. 125*).

Cette approche nouvelle des sciences connaît un engouement grandissant depuis une dizaine d'années, notamment grâce au développement des nouvelles technologies d'information et de communication, qui facilitent la diffusion et le partage des données. Des essais d'inventaires de ces initiatives participatives ont été amorcés récemment. Dans le cadre d'une étude publiée. En 2011, plus de 60 dispositifs de sciences participatives ont été recensés<sup>21</sup>. Un rapport<sup>22</sup> remis au ministre en charge de l'environnement en 2012 indique avoir identifié près de 200 actions de ce type dans toute la France.

Parmi les dispositifs participatifs environnementaux<sup>23</sup> peut être cité le dispositif « *Sauvagesdemarie*<sup>24</sup> » développé par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) qui invite les citoyens à observer la nature.

D'autres initiatives d'intégration du développement durable dans les pratiques éducatives existent, de façon plus ancienne et informelle. Les associations et mouvements de jeunesse, qui se reconnaissent sous le terme d'acteurs de l'éducation populaire, sont des pionniers de la mise en œuvre d'actions éducatives concrètes et de terrain en faveur de l'environnement. En agissant sur les thèmes d'écocitoyenneté, de responsabilité sociétale, de politiques de jeunesse, ou d'exemplarités des organisations, ces acteurs développent surtout des actions de terrain et de proximité (réseaux d'associations étudiantes pour la promotion d'actions et d'engagements citoyens, réseaux d'éducation populaire, simulations de grands événements ou organisations, parrainage et tutorat, etc.). Ces initiatives se déroulent souvent sur le temps de

<sup>21</sup> Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (Ifree), 2010. – « *Sciences participatives et biodiversité* », Les livrets de l'Ifree ([http://ifree.asso.fr/UserFiles/Livret\\_Ifree\\_n2\\_Sc-participatives\\_Coul.pdf](http://ifree.asso.fr/UserFiles/Livret_Ifree_n2_Sc-participatives_Coul.pdf))

<sup>22</sup> Bœuf G., Allain Y-M, Bouvier M., janvier 2012. – *L'apport des sciences participatives dans la connaissance de la biodiversité (Rapport)* – 29 p. ([http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport\\_Sciences\\_participatives\\_2012.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Sciences_participatives_2012.pdf))

<sup>23</sup> <http://www.naturefrance.fr/sciences-participatives>

<sup>24</sup> <http://sauvagesdemarie.mnhn.fr>

loisirs ou de vacances, sous forme d'animations découverte pour les jeunes, de sorties nature, d'activités scientifiques, en centre de loisirs, clubs de jeunesse, maisons de quartiers, centres sociaux.

Elles ont comme objectif de **sensibiliser aux préoccupations liées aux modifications des modes de vie et à leurs effets sur l'environnement** (habitat et énergie, eau, consommation, alimentation, mobilité, préservation des milieux et espèces vivantes, de l'air, etc.).

En ce sens, un nouveau diplôme a été créé en 2012 pour le secteur professionnel de l'animation dans le champ de la jeunesse, des sports et de l'action associative (Brevet professionnel de la Jeunesse de l'éducation populaire et du sport en EEDD<sup>25</sup>) à la fois formés dans les pratiques de l'animation et dans une méthode d'approche scientifique des milieux ou des enjeux de développement durable pour des actions menées dans les territoires.

## • L'EEDD, un secteur professionnel encore jeune qui se structure progressivement

Le monde professionnel de l'EEDD est principalement organisé depuis l'origine sous la forme de réseaux associatifs dédiés regroupant de très nombreuses associations locales qui agissent au plus près des habitants dans les territoires.

### ZOOM SUR...

#### Le réseau École et Nature (REN)

Le principal réseau associatif dans ce domaine est le REN, créé en 1983, qui a initié et soutenu le développement de cette mise en réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD) à toutes les échelles de territoires. Ces réseaux au niveau national, régional, départemental permettent à tous ces acteurs de construire des dynamiques collectives fondées sur une culture d'action horizontale, participative et démocratique pour que chacun (citoyen, enseignant, jeune, élu, association, etc.) puisse s'investir et agir sur son territoire. En octobre 2013, les adhésions (toutes implantations géographiques et tailles de structures confondues) à ce réseau national REN se répartissaient en 1060 adhésions « associations », 138 adhésions « collectivités », 68 adhésions « entreprises », 40 adhésions « établissements publics de l'État » ainsi que 530 adhésions à titre individuel. Le fonctionnement en réseau étant lui-même organisé en 14 réseaux régionaux et 7 réseaux départementaux.

Source : <http://reseaucoleetnature.org/qui-sommes-nous.html>

La complexité des enjeux mais aussi la recherche d'une meilleure synergie avec les politiques publiques territoriales de l'environnement élargissent l'implication d'une diversité d'acteurs.

Ainsi afin de rassembler, au-delà des membres des réseaux, l'ensemble des acteurs concernés par l'éducation à l'environnement se sont progressivement mis en place des « espaces régionaux de concertation pour l'EEDD » rassemblant ces

<sup>25</sup> [www.mcpc.ncpc.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=14063](http://www.mcpc.ncpc.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=14063)

**ZOOM SUR...****Des assises nationales pour l'EEDD, un espace national et des espaces régionaux de concertation pour l'EEDD**

En mars 2013 se sont tenues à Lyon les 3<sup>e</sup> Assises de l'EEDD : 1200 participants venus de toute la France étaient au rendez-vous. Après une démarche similaire dans les territoires en 2012, le rassemblement national a été l'occasion pour les divers acteurs de se rencontrer et de travailler ensemble sur une stratégie de développement de l'EEDD. À partir des 11 chantiers thématiques, les acteurs ont formulé une liste de 48 propositions concrètes pour faire avancer l'EEDD en France. Ces « assises » organisées à intervalles réguliers visent, et associent, au premier rang les réseaux associatifs professionnels qui ont l'EEDD comme « cœur de métier ». Des partenaires d'autres sphères d'acteurs y participent de plus en plus afin de progresser vers une meilleure convergence et cohérence des actions éducatives proposées. Ce dialogue multi-acteurs pour une mise en synergie et en complémentarité est aussi le socle d'objectifs partagés des travaux collectifs et prospectifs menés au sein de l'Espace national de Concertation pour l'EEDD (ENC), instance de participation volontaire mise en place depuis les 2<sup>e</sup> Assises EEDD en 2009.

différentes sphères d'acteurs : la société civile associative mais aussi les partenaires publics (Etat et collectivités), les entreprises, les syndicats de salariés et les chercheurs en éducation pour œuvrer ensemble au développement de l'EEDD.

Suite au projet initié à l'occasion de l'avis du Cese de novembre 2013 relatif à l'EEDD<sup>26</sup>, la plate-forme en ligne<sup>27</sup> visant à recueillir et valoriser la diversité des actions d'EEDD menées à toutes les échelles de territoire a été mise en place. Cette plateforme nationale permet aux porteurs de projets d'éducation à l'environnement et au développement durable de faire plus largement connaître leurs initiatives et de mettre en avant des aspects partageables, spécifiques et innovants de ces démarches éducatives.

**L'affichage environnemental des produits**

Le consommateur est en attente de transparence sur les produits qui lui sont proposés. Il demande une information fiable sur les caractéristiques intrinsèques du produit (qualité, performance, etc.) et sur les conditions de sa production (origine, respect de la réglementation sur le travail, respect de l'environnement, etc.).

Près d'un Français sur deux voulait en 2010 pouvoir mieux repérer les produits respectueux de l'environnement et disposer d'un choix élargi en la matière. Plus d'un cinquième des enquêtés envisageraient de consommer de manière plus respectueuse de

l'environnement s'ils étaient mieux informés sur les particularités des éco-produits et leurs conditions d'utilisation<sup>28</sup>.

**• L'affichage, un support de l'information environnementale**

L'affichage environnemental est la communication au consommateur, au moyen de divers supports (étiquette, site internet, etc.), des principaux impacts environnementaux des produits mis sur le marché, calculés selon la méthode de l'analyse du cycle de vie (ACV). Méthode de référence pour l'évaluation environnementale des produits, l'ACV consiste à modéliser les pressions sur l'environnement associées à un produit, à partir d'un recensement des consommations (matière et énergie) et des rejets occasionnés à toutes les étapes de son cycle de vie : extraction des matières premières, production, distribution, utilisation et fin de vie.

Plusieurs types d'affichage existent : étiquette énergie des produits électroménagers (directive européenne 92/75/CEE), étiquette « énergie/CO<sub>2</sub> » des véhicules particuliers, diagnostic de performance énergétique des logements, information sur la quantité de dioxyde de carbone émise lors des transports, la déclaration environnementale des produits de construction, etc.

**• L'instauration du droit à l'information environnementale pour les consommateurs**

La loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement établit un droit des consommateurs à « pouvoir disposer d'une information environnementale sincère, objective et complète portant sur les caractéristiques globales du couple produit/emballage et de se voir proposer des produits respectueux de l'environnement à des prix attractifs ».

L'affichage environnemental des produits vise à mettre en œuvre ce droit à l'information. Il doit :

- permettre aux consommateurs d'intégrer le critère de qualité environnementale dans leurs choix et les sensibiliser au fait que tout produit exerce une pression sur l'environnement ;
- inciter les entreprises à améliorer leurs produits au moyen d'indicateurs de performance environnementale et faire de l'affichage un véritable facteur de compétitivité.

L'objectif est d'aboutir d'ici 2020 à un dispositif national d'affichage environnemental simple et utile au consommateur. Les travaux engagés par la France (*voir chap. « Expérimentation de l'affichage environnemental », p.280*) contribueront entre autres à nourrir la dynamique initiée par la Commission européenne. En effet, en 2013, dans le cadre de la Communication politique intitulée « Marché unique des produits verts » (COM (2013) 196), la Commission européenne a lancé une expérimentation européenne de l'affichage, dite « PEF » (pour Product Environmental Footprint - ou évaluation environnementale des produits).

<sup>26</sup> Cese, novembre 2013. – *L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique* – 131 p. ([http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2013/2013\\_28\\_education\\_environnement\\_developpement\\_durable.pdf](http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2013/2013_28_education_environnement_developpement_durable.pdf))

<sup>27</sup> Plate-forme EEDD : <http://www.eedd.developpement-durable.gouv.fr/accueil>

<sup>28</sup> Medde-CGDD-SOeS, 2014. – « *Opinions et pratiques environnementales des Français en 2013* », Chiffres & Statistiques, n° 505, mars 2014 - 9 p. ([http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits\\_editoriaux/Publications/Chiffres\\_et\\_statistiques/2014/chiffres-stats505-opinions-et-pratiques-environnementales-des-francais-en-2013-mars2014.pdf](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/Chiffres_et_statistiques/2014/chiffres-stats505-opinions-et-pratiques-environnementales-des-francais-en-2013-mars2014.pdf))

## ZOOM SUR...

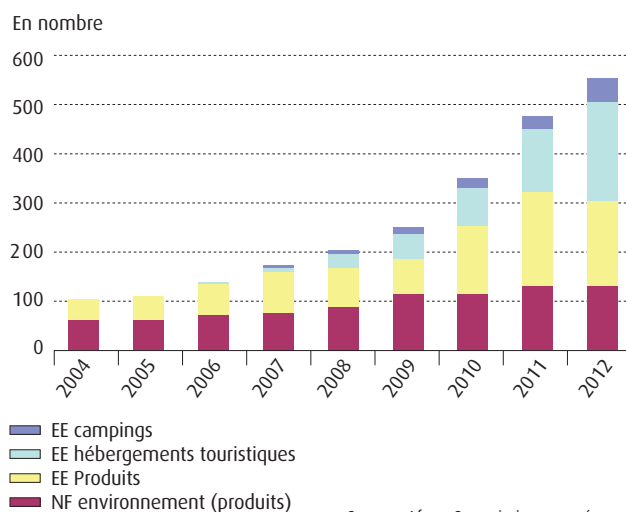
## Les écolabels

Les écolabels sont des marques de certification volontaires, créées en 1990 et 1991, reconnues par les pouvoirs publics. En France, il existe deux types d'écolabels : **la marque française NF Environnement et l'Écolabel européen** qui est reconnu dans l'Union européenne. Ces deux marques permettent de distinguer des produits ou des services plus respectueux de l'environnement. Par rapport à d'autres produits ou services analogues présents sur le marché, ils garantissent une qualité d'usage satisfaisante ainsi qu'une réduction de leurs impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie.

**En 2012 (Figure 1), la marque NF Environnement permet de certifier 23 catégories de produits industriels ainsi que le service de rénovation mécanique d'articles automobiles pour lequel il n'y a pas encore de certifié. L'Écolabel européen concerne 28 produits (dont 21 sont déjà certifiés) et deux services (les hébergements touristiques et les campings).** Actuellement, le champ des écolabels exclut les secteurs de l'agroalimentaire, de la pharmacie et de l'automobile. Les produits ciblés proviennent surtout des industries de la chimie, des caoutchoucs/plastiques, du papier/carton, des machines, équipements et appareils électriques et des meubles.

**En France, en 2012, 133 entreprises sont certifiées pour la marque NF Environnement et 420 pour l'Écolabel européen.** En Europe, en nombre de certificats Écolabels européens (1 671 en 2012), la France se place en première position (25 %), juste devant l'Italie (19 %) et l'Allemagne (17 %).

**Figure 1 : évolution du nombre de titulaires d'écolabels en France**



Source : Afnor, Commission européenne, <http://www.ecolabels.fr/>, <http://ec.europa.eu/environment/ecolabel> et Ecolabel Helpdesk. Traitements : SOeS, 2013.



## Pour en savoir plus...

## Bibliographie

- Medde-CGDD, 2012. – **Les consommateurs face à l'affichage environnemental** (Coll. *Études & documents*, n°74) – 34 p. (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-consommateurs-face-a-l.html>)
- Merrien F., Leobet M., 2011. – **La directive Inspire pour les néophytes** – 82 p. ([http://inspire.ign.fr/sites/all/files/inspire\\_neophytes\\_v3.pdf](http://inspire.ign.fr/sites/all/files/inspire_neophytes_v3.pdf))
- Trojette M. A., 2013. – **Ouvertures et données publiques – les exceptions au principe de gratuité sont-elles légitimes ? (rapport)** – 121 p. (<http://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/fichiers-attaches/20131105-rapporttrojetteannexes.pdf>)

## Sites internet utiles

- Éducation à l'environnement et au développement durable : [www.eedd.developpement-durable.gouv.fr/accueil](http://www.eedd.developpement-durable.gouv.fr/accueil)
- Commission européenne - site internet Inspire : <http://inspire.ec.europa.eu/>
- IGN – site internet Inspire : <http://inspire.ign.fr/>
- Rapports d'exécution de la France sur la mise en œuvre de la directive Inspire : [www.developpement-durable.gouv.fr/Information-geographique-des.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Information-geographique-des.html)